



Travaux de restauration de la façade de l'Eglise Saint-Geniès, sur la commune de Cers (34)

**Note complémentaire au Cerfa n°13 614*01 de demande de dérogation pour le
dérangement et la destruction de 10 nids d'Hirondelles des fenêtres *Delichon urbicum***

- 29 juillet 2025 -

Visite de terrain / rédaction :

Douglas FOULIARD

Chargé d'études – fauniste (dont ornithologie)

Titulaire de la Licence "Etudes et Développement des Espaces
Naturels", Faculté des Sciences de Montpellier

Rédaction / Relecture :

Agnès HORN

Cheffe de projet écologue – Assistante de direction
Docteure en Biologie des organismes et des populations,
Université d'Orléans

Sous la responsabilité de :

Bruno BARBANSON
Président de CBE

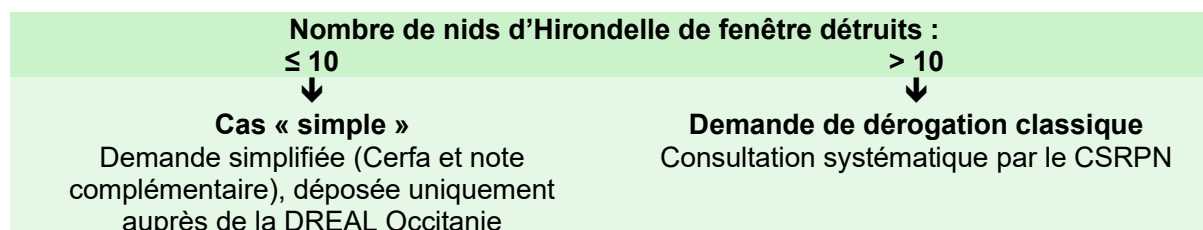
Pétitionnaire : Ville de Cers

1. Introduction

Contexte juridique préalable

Les nids des hirondelles (Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Hirondelle des rochers, Hirondelle des rives, Hirondelle rousseline) sont protégés au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. En effet, il est interdit de détruire intentionnellement ou d'enlever les œufs et les nids de ces espèces (article 3 de cet arrêté), et il est interdit de déranger volontairement les oiseaux, plus particulièrement en période de nidification. Il est possible de déroger à ces interdictions sous certaines conditions définies par l'article L.411-2 du Code de l'environnement, en démontrant le respect des trois conditions cumulatives d'octroi d'une dérogation espèces protégées.

Toutefois, dans une note de cadrage datée du 2 décembre 2021, la DREAL Occitanie a précisé les modalités d'application d'une procédure simplifiée de dérogation concernant la destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* (les autres espèces d'hirondelles n'étant pas concernées par cette procédure simplifiée) dans le cadre d'une restauration de façades ou d'ouvrages en lien avec la sécurité :



Dans tous les cas, le porteur de projet doit se rapprocher d'un expert naturaliste pour appliquer au mieux les mesures environnementales nécessaires (DREAL Occitanie, décembre 2021).

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15

E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>

Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

Contexte de l'opération

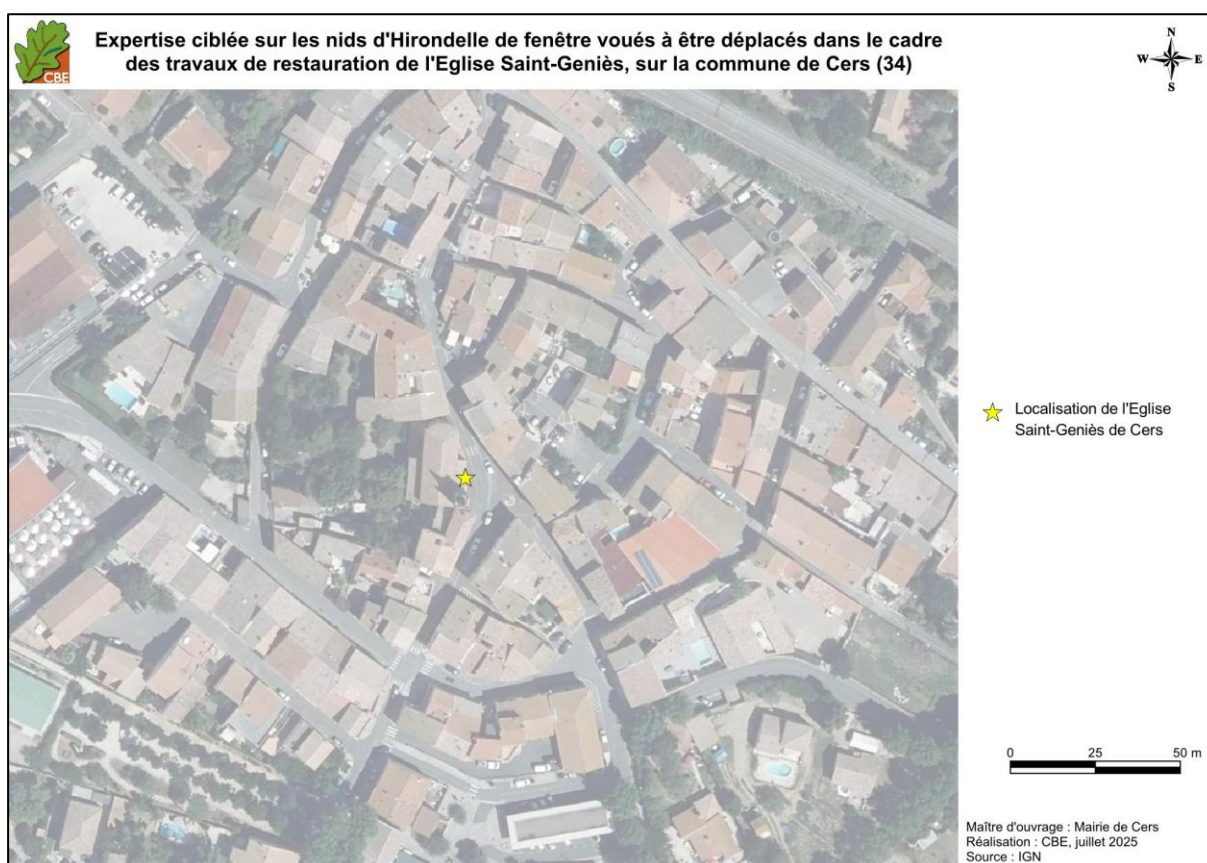
L'église Saint-Geniès, située dans le village de Cers, dans le département de l'Hérault, est un édifice construit en 1661, puis agrandi en 1853. En 1936, le clocher a reçu un impact de foudre, engendrant l'écroulement d'une partie de l'église. Malgré les réparations, des dégradations progressives sont identifiées du fait des mouvements du sol et des intempéries, et notamment l'apparition d'importantes fissures sur la façade. Des travaux de sécurisation et de réhabilitation sont ainsi nécessaires : ils ont débuté le 18 juin 2025, et l'entreprise de maçonnerie a alerté la Mairie de Cers sur la présence de nids d'Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* au niveau de la façade. La Mairie de Cers en a informé la DREAL Occitanie, qui lui a indiqué la démarche réglementaire à suivre, conformément à la note de cadrage de 2021.

Au total, 10 nids devant être déplacés pour pouvoir procéder à la réparation de la façade, c'est la démarche simplifiée (cas « simple ») qui est nécessaire, et pour laquelle le Cabinet Barbanson Environnement (CBE) est mandaté par la Mairie de Cers. C'est l'objet de la présente note, qui accompagne le formulaire Cerfa n°13 614*01 de demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

2. Etat des lieux

Localisation du site d'étude

L'Eglise Saint-Geniès est située au centre du village de Cers, au 11 place de l'Ancienne Mairie.



Carte 1 : localisation de l'Eglise Saint-Geniès, où les travaux de restauration sont prévus

Les travaux de sécurisation et de réhabilitation comprennent la réparation des fissures, la reprise des joints, le remplacement d'une poutre endommagée, et la reprise complète de la façade côté rue, qui concerne plus spécifiquement les nids d'Hirondelle de fenêtre.

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15

E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>

Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

Les travaux de maçonnerie de la façade ont débuté le 18 juin 2025, et doivent se finaliser au cours du mois de juillet 2025.



Aperçu des travaux de sécurisation et réhabilitation de l'Eglise Saint-Geniès de Cers - CBE

Prospection de terrain

Date : 9 juillet 2025

Expert naturaliste : M. Douglas FOULIARD, chargé d'études fauniste (dont ornithologie)

Une matinée de prospection a été réalisée sur la commune de Cers mercredi 9 juillet 2025 pour recenser et géolocaliser les lieux de nidification de l'Hirondelle de fenêtre sur la commune. Chaque rue du centre a été parcourue à pied en observant le dessous des toitures, particulièrement favorables à l'installation de l'Hirondelle des fenêtres localement.

Observations sur site

La prospection a mis en évidence la présence d'une colonie importante d'Hirondelle de fenêtre au niveau de l'Eglise Saint-Geniès, avec près de 70 nids répartis sur deux façades de l'Eglise, et dont certains occupés. Sur le reste de la zone étudiée, une quarantaine de bâtis favorables à la nidification a été observée, avec près de 280 nids en bon état.



Secteurs de nidification de l'Hirondelle de fenêtre identifiés au niveau du village - CBE

La population d'Hirondelle de fenêtre est donc jugée bonne au niveau du village de Cers. L'espèce n'y est pas menacée, et les habitants tiennent à ce patrimoine naturel au cœur de leur village (comm. pers. M. Bresson, Maire de Cers, ainsi que plusieurs riverains rencontrés lors de la visite). A noter que les nids identifiés au niveau de l'Eglise représentent près de 25 % des observations faites lors de la sortie.

Comme indiqué plus haut, les travaux de maçonnerie ont démarré le 18 juin 2025 : ils étaient initialement programmés pour le début d'année 2025, avant la période de reproduction de l'Hirondelle de fenêtre, mais ont été retardés du fait de contraintes de calendrier de la Mairie. Les travaux étaient donc en cours lors de la prospection.

La réalisation de ces travaux en fin de printemps-début d'été peut avoir des impacts pour l'Hirondelle de fenêtre qui est, à cette période, en plein nourrissage et/ou à l'envol des jeunes. Certaines opérations de maçonnerie ont été faites à proximité directe des nids (comme illustré par la photographie suivante), empêchant l'accès aux nids pour les adultes sur des laps de temps pouvant atteindre une heure. L'entreprise de maçonnerie a toutefois indiqué qu'aucune mortalité des jeunes n'avait été observée et que les hirondelles regagnaient rapidement les nids dès que les ouvriers faisaient des pauses ou arrêtaient le chantier. Néanmoins, du fait de la période de réalisation de ces travaux, le dérangement d'individus d'Hirondelle de fenêtre est jugé modéré à fort, car réalisé en pleine période d'envols des jeunes.



Travaux à proximité immédiate des nids – CBE

Lors de la prospection du 9 juillet, aucune destruction de nids d'Hirondelle de fenêtre n'a été constatée par l'écologue. La réparation des fissures de la façade va engendrer la destruction d'un maximum de 10 nids, situés dans la continuité d'une fissure nécessitant réparation dans sa totalité, au-dessus d'une ouverture.

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15
E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>
Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B



Localisation des nids susceptibles d'être détruits – Église de Cers, Google Street View 2023

L'enlèvement de ces nids d'Hirondelle de fenêtre ne pourra être réalisé qu'après l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la DREAL Occitanie, et uniquement au cours de l'automne 2025. Cet enlèvement est également soumis à plusieurs autres mesures réglementaires, décrites ci-après.

Les autres nids d'Hirondelle de fenêtre ne sont pas concernés par les travaux.

3. Objet de la demande de dérogation

Espèce concernée

Ordre : Passériformes ; **Famille :** Hirundinidés

Espèce : Hirondelle de fenêtre *Delichon urbicum* (Linnaeus, 1875)

L'Hirondelle de fenêtre est une espèce anthropophile qui construit ses nids sur les façades des bâtis, mais que l'on peut également retrouver en milieu rupestre. Il s'agit d'une espèce protégée au niveau national. Son statut est assez préoccupant à l'échelle Européenne, notamment en contexte urbain où un fort déclin des populations est constaté (Issa & Muller, 2015). Sur le territoire national, une baisse des effectifs de 23 % a été observée entre 2001 et 2019 d'après le programme STOC-EPS (Fontaine et al., 2020). Ce déclin marqué a engendré une révision de son statut dans les listes rouges nationale et régionale, la classant en espèce « quasi-menacée » (UICN et al. 2016 ; GOR & LPO Occitanie, 2024). Néanmoins, elle représente un enjeu faible en région Occitanie (DREAL Occitanie, 2019).



Hirondelle de fenêtre – K. Martorell

Tableau 1 : statuts de protection et de conservation

	International	Européen	National	Régional
Statut de protection	-	Convention de Berne : annexe II	Article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009	-
Statut de conservation	LRM : LC	LRE : LC	LRN : NT	LRR : NT Enjeu régional : faible
PNA	-			

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15
E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>
Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

Demande de dérogation

Type de dérogation demandée	Espèce concernée
Destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées (Cerfa n°13 614*01)	Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbicum</i>

4. Mesures définies vis-à-vis de l'espèce

Ces mesures représentent un engagement du pétitionnaire pour garantir la pérennité des populations de l'espèce.

✓ Mesure 1 : Respect d'un calendrier d'intervention et encadrement d'un écologue

Les travaux d'enlèvement des nids doivent impérativement être réalisés en dehors de la période de nidification, c'est-à-dire au plus tôt au 1^{er} octobre 2025, et terminés au plus tard au 1^{er} mars 2026. Ces travaux doivent être effectués en présence d'un écologue. L'écologue pourra, notamment, identifier au démarrage si d'autres espèces protégées sont présentes dans les nids pour autoriser ou non leur destruction (par exemple, le Moineau domestique *Passer domesticus* peut aussi utiliser les nids d'Hirondelle de fenêtre pour sa reproduction pendant leur absence). L'enlèvement des nids se réalise à l'aide d'une spatule métallique et une nacelle ou un échafaudage doit être mis en place pour accéder aux nids facilement.

✓ Mesure 2 : Installation de 30 nids artificiels sur la salle des fêtes

Au cours de l'automne 2025, une trentaine de nids artificiels devront être posés à proximité de l'Eglise, soit un ratio de 3 nids compensés pour 1 nid détruit.

Le bâtiment de la Salle des Fêtes de Cers, situé quelques dizaines de mètres au sud, est retenu pour l'installation de ces nids artificiels (voir carte suivante). Le bâtiment municipal accueille déjà 37 nids d'Hirondelle de fenêtre, et la façade située le long de l'avenue de la Condamine est assez longue pour accueillir une trentaine de nids supplémentaires.

La pose des nichoirs devra également assistée par la présence d'un écologue pour placer au mieux les nids. Pour éviter les salissures au niveau de la rue, une planche pourra être installée environ 50 cm sous toute la longueur des nids artificiels installés. L'écologue établira, une fois l'installation réalisée, un compte-rendu permettant de retracer les actions réalisées. Il pourra être remis, pour information, aux Services de l'État.



Façade de la Salle des Fêtes retenue comme site d'installation des nids artificiels – CBE

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitiennes », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15
E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>
Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B



Exemple de nids artificiels pour Hirondelle de fenêtre – Boutique LPO

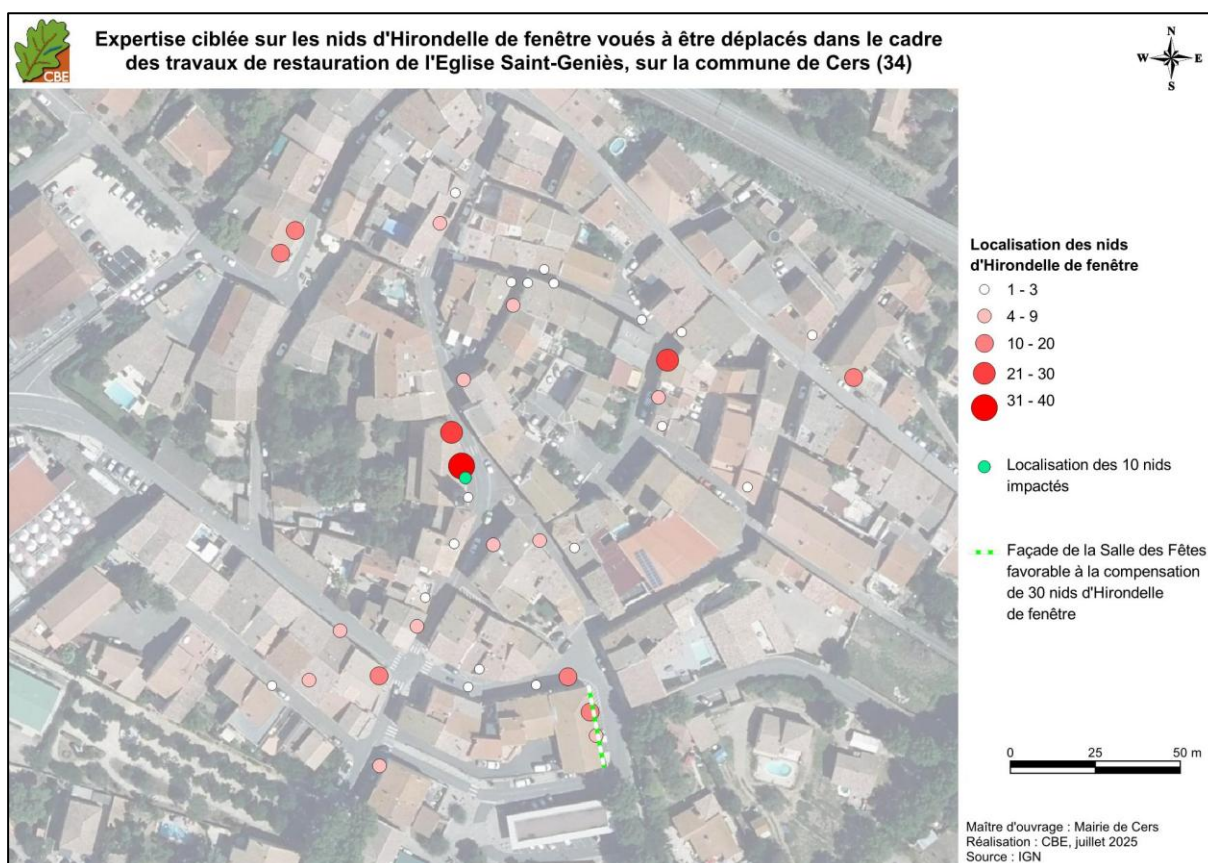
✓ Mesure 3 : Suivi de la nidification de l'Hirondelle de fenêtre

Un suivi des nids de l'Eglise Saint-Geniès et de la Salle des Fêtes sera réalisé pendant cinq ans suivant la destruction des nids et l'installation des nids artificiels, conformément aux recommandations de la DREAL Occitanie : un suivi annuel les trois premières années, puis une dernière année de suivi lors de la cinquième année.

Deux passages seront programmés lors de chaque année de suivi pour évaluer plus précisément le nombre de nids occupés : un passage en avril et un passage au mois de mai.

Ce suivi devra permettre de vérifier la colonisation des nichoirs ainsi que l'évolution de la population locale suite aux travaux. Un compte rendu sera réalisé après chaque année de suivi, qui devra être transmis aux Services de l'État.

La carte suivante synthétise l'ensemble des observations réalisées lors de la sortie du 9 juillet 2025, et ainsi que le site retenu pour la pose de nichoirs artificiels.



Carte 2 : localisation du site et état des lieux des nids d'Hirondelle de fenêtre sur la commune de Cers

Cabinet Barbanson Environnement, CBE SAS

ZI « Portes Domitienne », 720 route départementale 613, 34 740 VENDARGUES - Tél : 04 99 63 01 84 - Fax : 04 99 23 06 15
E-mail : cbe@barbanson-environnement.fr - Site Web : <http://barbanson-environnement.fr>
Siret : 538 932 047 00029 - APE : 7120B

5. Conclusion

Les travaux de restauration et de sécurisation de l'Eglise Saint-Geniès impliquent la réparation des fissures de la façade, et la destruction d'un maximum de 10 nids d'Hirondelle de fenêtre. La présente note précise les mesures à mettre en place pour limiter au maximum les atteintes sur la population locale de l'espèce, et permettre de la maintenir dans un état de conservation favorable. Ce dernier aspect sera d'ailleurs vérifié dans le cadre d'un suivi écologique de l'espèce à démarrer dès 2026.

Cependant, il est important de noter qu'un impact indirect temporaire a été identifié sur la population locale d'Hirondelle de fenêtre, du fait du démarrage des travaux de restauration de la façade en pleine période de reproduction et d'élevage des jeunes. Bien que ces travaux ne concernent pas directement les nids, un dérangement jugé modéré à fort est identifié sur les individus d'Hirondelle de fenêtre.

Références bibliographiques

DREAL Occitanie, 2 décembre 2021. Note de cadrage sur les demandes de dérogation espèces protégées *Delichon urbicum* – Hirondelles de fenêtre. 6p.

DREAL-Occitanie. 2019. *Hiérarchisation des enjeux régionaux de conservation des espèces protégées et patrimoniales en Occitanie* (mammifères, chiroptères, amphibiens, reptiles, oiseaux nicheurs, poissons, insectes protégés). 13p.

FONTAINE B., MOUSSEY C., CHIFFARD CARRIBURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORILLIERE R., LOÏS G., GAUDARD C. 2020. *Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs*. MNHN-Centre d'Ecologie et des Sciences de la Conservation, LPO BirdLife France – Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 pp.

GOR & LPO Occitanie (Coord.), 2024. Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs d'Occitanie. Perpignan. 20 pp.

ISSA N. & Y. MULLER. 2015. *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale*. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408 p.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS. 2016. *La Liste rouge des espèces menacées en France*. Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Dossier de presse. Paris. 32 p.